
Rapport de la commission "FFPP" au Grand Conseil

(Du 4 février 2010)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

**Projet de loi portant modification de la loi sur le fonds
pour la formation et le perfectionnement professionnels**

La commission "FFPP",

composée de M^{mes} et MM. Eric Flury, président, André Obrist, vice-président, Laurent Debrot, rapporteur, Martine Docourt, Lydia Renzo, Jérôme Amez-Droz, Tony Perrin, Daniel Ziegler et Maria Angela Guyot,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Vote final

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat restreint.

Remarque

Dans le cours de son débat, la commission a manifesté son désir de voir le département de l'éducation, de la culture et des sports réfléchir aux différentes manières de témoigner sa reconnaissance aux entreprises formatrices, en particulier à la suite de la suppression de l'allocation automatique s'élevant à 150 francs par année et par apprenti.

Neuchâtel, le 4 février 2010

Au nom de la commission "FFPP":

Le président,
E. FLURY

Le rapporteur,
L. DEBROT